

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 98.00.382.004.0 DU 30 AVRIL 1998

## Compteurs d'eau froide SOCAM modèle 410

**CLASSE B OU C (POSITION HORIZONTALE)**

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

**FABRICANT**

SOCAM, 290, avenue du 8 Mai 1945, 69140 Rillieux la Pape.

**OBJET**

Le présent certificat renouvelle l'approbation de modèle ayant fait l'objet des certificats n° 86.0.03.388.1.0 du 30 juillet 1986 (1) et n° 86.0.04.388.1.0 du 2 décembre 1986 (2).

**CARACTERISTIQUES**

Les compteurs d'eau froide SOCAM modèle 410 ont les caractéristiques suivantes :

Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	1,5	2,5
Diamètre nominal (mm)	15	20
Pression maximale (bar)	10	
Perte de pression à Q <sub>max</sub> (bar)	1	
Portée du totalisateur (m <sup>3</sup> )	99 999	
Unité de chiffraison (dm <sup>3</sup> )	1	
Echelon de vérification (dm <sup>3</sup> )	0,2	

(1) Revue de Métrologie, juillet 1986, page 662.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1986, page 1026.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du signe d'approbation C.E.E. de modèle qui est remplacé par le suivant :

F 98  
382.004

**DEPOT DE MODELE**

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie,

de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et chez le fabricant sous la référence DA 24-519.

**VALIDITE**

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 juillet 2006.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA